

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0010413

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2835 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL JIRARI Abde, Date de naissance : 01.01.1952

Adresse : 246 Intissem Al WAFIA Avenue Déserte

Tél. : 06.67.51.34.60 Total des frais engagés : 22.60.60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24 Janv 2022

Nom et prénom du malade : Kouzi FAIMA Age : 01-11-1952

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Asthéme, Intense, suivi DR et HIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

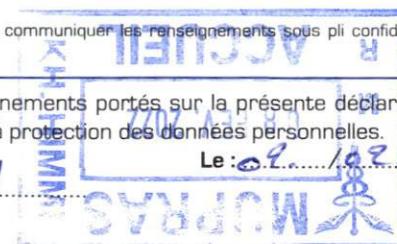
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deau

Signature de l'adhérent(e) : Hassan

Le : 09.10.2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 24 Janv 2022 | Q | - | 11.150,00 | Dr. Sana M'HAMED Médecin Généraliste B9 N° 2 Inaae Deouia Sidi DROUA - Tel : 05 22 51 46 49 |
| | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|----------|-----------------------|
|  | 26/11/22 | 2110,60 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de choisir la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Sancilio



الدكتورة سناء ام حرمي

الطب العام

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدارالسنية

دليوم حامعى فى أمراض السكري

الطبخ جائع في التغذية وأصناف الآيس

متابعة العمل

الفحص بالصدى

Médecine Générale
Diplômée de la Faculté
de Médecine et de Pharmacie
de Casablanca

Diplôme Universitaire en Diabétologie

Diplôme Universitaire de Nutrition et Thérapeutiques Métaboliques

Suivi de Grossesse

ECHOGRAPHIE

49

24 JAN 3022

Dr. Sanaa M. HARZI
Médecin Généraliste
Boulevard de l'Industrie 89
Tunisie - Tunis - 1000

Kouzi FATIMA

~~Concorde Antle STS~~

80,110 185 500-3 min

3^x
CardioAspirine 100.
2xFP
1g (5ml) Apidoljöli ut 3 ml

3x 99.00 LD-Nor 20 15 15 (1103ms)

3^x + 1 = 1000

4) ~~Agosto~~ 14 ui - 14 ui ~~total 3mis~~
3 v g8,00 ~~39,00~~ 14 ui -
~~3 v g8,00~~ 14 ui -

24 uii Sar 6603 m/s

عقار رقم 2 جنان ال دروة دار السعادة ال دروة.

Imm B 9 Appt N°2 Jnane Deroua Dar Saada Deroua.

Tél. : 05 22 51 46 49

2119,60

CONCOR AMLO 5mg/5mg, comprimé boîte de 30
ppv : 84,10 dhs
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohammed Diouri Casablanca
AMM N°50/19/DMP/21/NP
Pharmacien Responsable: Amina DAOUDI



6 118001 103119

CONCOR AMLO 5mg/5mg, comprimé boîte de 30
ppv : 84,10 dhs
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohammed Diouri Casablanca
AMM N°50/19/DMP/21/NP
Pharmacien Responsable: Amina DAOUDI



6 118001 103119

CONCOR AMLO 5mg/5mg, comprimé boîte de 30
ppv : 84,10 dhs
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohammed Diouri Casablanca
AMM N°50/19/DMP/21/NP
Pharmacien Responsable: Amina DAOUDI



6 118001 103119

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebâa Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b1 sty
P.P.V. : 98,40 DH



sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sebâa 20250 - Casablanca
APIDRA SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ B5
P.P.V. : 439DH00



6 118001 081639

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebâa Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b1 sty
P.P.V. : 98,40 DH



6 118001 081622

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sebâa 20250 - Casablanca
APIDRA SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ B1
P.P.V. : 98DH40



6 118001 081622

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebâa Casablanca
Lantus 100U/ml, Inj b5 sty
P.P.V. : 744,00 DH



6 118001 081615